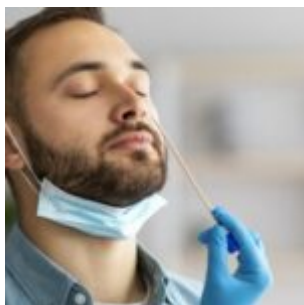


L'employeur doit-il prendre en charge les tests Covid-19 ?



© 2021 Les Echos Publishing

Depuis le 30 août dernier, certains salariés doivent, pour pouvoir continuer à exercer leur activité, présenter un pass sanitaire à leur employeur. À défaut, leur contrat de travail est suspendu. Sont concernés notamment les personnes qui travaillent dans les hôtels, les cafés, les restaurants, les cinémas, les discothèques ou encore les musées. Et pour obtenir ce pass sanitaire, les salariés qui ne justifient pas d'un schéma vaccinal complet peuvent notamment fournir à leur employeur le résultat négatif d'un test virologique (test RT-PCR ou test antigénique) datant de moins de 72 heures.

Or, depuis le 15 octobre 2021, ces tests virologiques ne sont plus pris en charge par la Sécurité sociale. Autrement dit, leur coût incombe aux salariés.

Exceptions : les tests continuent d'être pris en charge par l'Assurance maladie, en particulier, pour les salariés mineurs, les personnes qui présentent une contre-indication à la vaccination, celles qui présentent des symptômes de contamination au Covid-19 et ont une prescription médicale et celles identifiées comme cas contacts.

Aussi certains employeurs sont-ils tentés, pour pouvoir compter sur la présence de leurs salariés, de prendre en

charge les coûts liés aux tests virologiques.

À savoir : un test RT-PCR, réalisé par un laboratoire de biologie médicale, coûte 43,89 €. Le prix d'un test antigénique varie, lui, de 22,02 à 45,11 € (selon le site ameli.fr).

À ce titre, le ministère du Travail vient de préciser que les coûts des tests virologiques effectués par les salariés ne constituent pas des frais professionnels. Il en découle que l'employeur n'est pas tenu de les prendre en charge. Mais aussi et surtout, que si l'employeur décide de les rembourser aux salariés, ces sommes constituent des avantages soumis à cotisations sociales !

[« Obligation de vaccination ou de détenir un pass sanitaire pour certaines professions », ministère du Travail](#)

© 2021 Les Echos Publishing